

De: assemblée reynerie assemblée.habitants.reynerie@gmail.com
Objet: en réponse à vos lettres recommandées
Date: 20 avril 2021 à 10:42
À: jlaverdure@groupepedeschalets.com



Bonjour,

Suite à notre entrevue dans vos locaux, des locataires ayant signé la pétition pour garder le même loyer en cas de déménagement, reçoivent un courrier recommandé de votre part. Dans ce courrier vous proposez à chaque locataire de prendre individuellement contact avec vous pour « *pouvoir partager (leurs) craintes, désaccords, et/ou intérêts* ».

Surpris d'une telle démarche de votre part qui peut s'apparenter à de l'intimidation en direction des signataires, nous tenons à vous répondre collectivement. Vous avez lu notre lettre, entendu nos arguments pour vous expliquer que **nous ne pouvons pas payer de 150 à 200 euros de plus par mois pour des logements souvent plus petits** ; c'est là-dessus que nous attendons vos réponses. Mais aussi sur le respect de nos vœux de relogement éventuel.

Nous vous demandons de nous répondre par écrit sur ces points, qui relèvent du principe : le relogement doit se faire à loyer égal au mètre carré, sans préjudice pour les locataires.

Nous vous rappelons ce que nous vous avons dit lors de l'entrevue du 12 avril : dans la situation actuelle de crise sanitaire et sociale, ce n'est pas le moment de mettre la pression pour nous forcer à partir dans de mauvaises conditions : certains ont perdu leur emploi, sont tombés malades, ont moins d'heures de travail, ou ont des problèmes familiaux liés à cette crise...

Nous vous demandons de cesser votre intimidation à notre rencontre et de nous respecter, de respecter nos vies et de nous laisser tranquilles afin que nous puissions nous rétablir. Une décision honnête serait de laisser passer cette très mauvaise séquence, et de reprendre les discussions plus tard.

D'autre part vous nous avez dit que vous nous ferez parvenir l'Arrêté Municipal actant les démolitions. Nous l'attendons donc.

Cordialement,

L'Assemblée d'Habitants de Reynerie